



HSBC EURO GVT BOND FUND

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en compte des principales incidences négatives.

Les émetteurs qui sont considérés en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont exclus. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le compartiment promeut les caractéristiques environnementales ou sociales suivantes :

Le fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant majoritairement sur des obligations libellées en euro émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Economique et Monétaire, d'OPCVM investis exclusivement en titres émis ou garantis par ces Etats et d'obligations libellées en Euro émises par des émetteurs supranationaux. L'approche extra-financière consiste à obtenir une notation ESG meilleure pour le fonds que la note ESG de son indicateur de référence (l'indice FTSE EMU Government Bond Index (EGBI)). La note ESG est calculée comme un moyen ne pondérée des notes MSCI ESG attribuées aux émetteurs des investissements du portefeuille.

A cette fin, le portefeuille intègre des références ESG dans le processus d'investissement. Les références ESG peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des facteurs environnementaux et sociaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur la performance financière d'un émetteur de titres et sa valorisation.

Stratégie d'investissement

Le fonds est géré activement et vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice de référence : FTSE EMU Government Bond Index (EGBI).

La sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière. Ainsi, les investissements portent sur un choix sélectif d'obligations libellées en euro émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Economique et Monétaire, d'OPCVM investis exclusivement en titres émis ou garantis par ces Etats et d'obligations libellées en Euro émises par des émetteurs supranationaux qui répondent à des critères économiques, Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G),

Proportion d'investissement

HSBC Euro gvt bond fund est composé d'obligations libellées en euro émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Economique et Monétaire, d'OPCVM investis exclusivement en titres émis ou garantis par ces Etats et d'obligations libellées en Euro émises par des émetteurs supranationaux. Le fonds investit dans des titres respectant cumulativement les deux critères suivants :

- obligations libellées en Euros émises ou garanties par des Etats membres de la zone euro, ou émises par des émetteurs supranationaux détenus par des pays membres de l'Union Européenne avec les fourchettes de détention envisagées suivantes :

- de 75% à 100% en obligations à taux fixe

- de 0% à 25% en obligations à taux variables et/ou indexées sur l'inflation- de 0 à 20 % en obligations émises par des émetteurs supranationaux.

Les obligations labellisées ESG et/ou durables, représenteront un minimum de 10 % du portefeuille.

La proportion minimale d'investissements utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds est de 70%.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les fonds font l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les portefeuilles respectent les critères extra-financiers, et, lorsque c'est applicable les seuils établis en interne (par exemple - score ESG moyen du portefeuille, exclusions, etc.). Des



contrôles de premier niveau sont également réalisés par des équipes indépendantes de la gestion (équipe restrictions d'investissement et équipe risques).

Méthode, Sources et traitement de données

HSBC s'appuie sur un modèle d'analyse E.S.G propriétaire, alimenté par des données provenant d'agences de notation extra-financière et de la recherche interne à la société de gestion.

Notre équipe d'investissement s'appuie sur l'information disponible dans l'outil Intranet Global Recherche ESG qui est alimenté par les données des fournisseurs suivants : MSCI ESG Research, ISS ESG, S&P Trucost, Sustainalytics, RepRisk, FTSE Green Revenues, Carbon4, Iceberg Datalab (IDL), GAIA Research, Equileap et Denominator. Les données utilisées font l'objet de vérification par HSBC Asset Management. Pour la notation ESG du portefeuille, les données sont pondérées par des coefficients reflétant notre analyse des différents secteurs d'activité et de leurs impacts ESG respectifs.

Limite aux méthodes et aux données

La société de gestion s'appuie sur des fournisseurs de données extra-financières. Par conséquent, la société est soumise à certains risques opérationnels et de qualité de données associés à la dépendance vis-à-vis de fournisseurs de services et de sources de données tiers. Par ailleurs, la couverture des données peut être limitée selon le type d'émetteur (petites capitalisations boursières, certains émetteurs high yield) et selon la zone géographique de l'émetteur (particulièrement pour les pays émergents). Lorsque les données extra-financières ne sont pas disponibles dans les bases de données de nos fournisseurs, nous initions une analyse qualitative et éventuellement des échanges avec l'entreprise pour compléter notre évaluation des caractéristiques E/S. HSBC Asset Management n'a pas connaissance de limitation méthodologique de nature à empêcher l'atteinte des caractéristiques E/S que poursuit le fonds. En revanche, le FCP peut investir dans des instruments dérivés. Les risques de durabilité sont alors plus difficiles à prendre en compte car le FCP n'investit pas directement dans l'actif sous-jacent. A la date du prospectus, aucune méthodologie d'intégration ESG ne peut être appliquée pour les instruments dérivés.

Due Diligence

Notre suivi des entreprises et tous les autres émetteurs détenus dans des portefeuilles de gestion active, par les analystes, les équipes de gestion, des restrictions d'investissement et du département des risques, est quantitatif et qualitatif et inclut : stratégie, performances et contraintes financières et extra-financières, risques, structure du capital, impact social et environnemental et gouvernance d'entreprise. Pour effectuer ce suivi nous avons recours à notre propre recherche interne et celle de courtiers et d'autres fournisseurs de recherche indépendants.

Enfin, nos équipes en charge des activités de vote et d'engagement actionnarial peuvent accompagner les équipes d'investissement dans l'évaluation ESG des émetteurs.

Politique d'engagement

Notre approche de l'engagement actionnarial intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

Nous dialoguons et interagissons en priorité avec les entreprises dans lesquelles nous avons des positions significatives, mais aussi en fonction de l'importance des enjeux environnementaux ou sociaux identifiés. Par ailleurs, tous les ans, nous définissons des thématiques d'engagement que nous considérons comme clefs. C'est le cas du changement climatique, de la préservation de la biodiversité, du respect des droits humains, des questions liées à la diversité, l'équité et l'inclusion, de l'importance d'une transition juste ou encore de l'accès à la santé.

Toute souscription dans l'OPC présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus et du DIC en vigueur. En complément du Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur, les investisseurs potentiels doivent se référer au prospectus pour une information détaillée au sujet des risques associés à l'OPC présenté. En cas de doute sur l'adéquation du produit présenté par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

Date de mise à jour : 30/04/2024